

Compte rendu du conseil municipal

SESSION ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2018

Convocation du 17 avril 2018

Affichage du 30 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre avril, à dix-neuf heures trente minutes, le **Conseil Municipal de LIGNIERES-CHATELAIN**, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hubert AVET**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Avet Hubert, Mme Boulet Sylvie, Mme Philippin Aude, M. Créte Pascal, M. Desplains Yannick, M. Créte Adrien et M. Dufour Stéphane.

ETAIENT ABSENTS : Mme Vaquez Marie-Laure et Mme Roussel Marion, absentes excusées.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Boulet Sylvie.

formant la majorité des Membres en exercice.

Ordre du jour

- ↪ Compte-rendu de la séance du 01 février 2018,
- ↪ Compte administratif 2017,
- ↪ Compte de Gestion 2017,
- ↪ Affectation de résultat,
- ↪ Vote des taux de taxe,
- ↪ Subventions versées aux associations communales et aux « Papillons Blancs »,
- ↪ Point sur les travaux présents au budget 2018 et validation,
- ↪ Budget Primitif 2018,
- ↪ Organisation du 08 mai 2018,
- ↪ Suppression de la régie,
- ↪ Remplacement des délégués dans les syndicats,
- ↪ Implantation conteneurs papier,
- ↪ Questions diverses.

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur AVET Hubert, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur AVET Hubert, Maire après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Résultat de clôture 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	51 133.27			101 415.17	51 133.27	101 415.17
Opérations de l'exercice	78 404.34	141 211.67	152 399.30	188 641.75	230 803.64	329 853.42
TOTAUX	129 537.61	141 211.67	152 399.30	290 056.92	281 936.91	431 268.59
Résultats définitifs	11 674.06		137 657.62		149 331.68	

2 – COMPTE DE GESTION 2017

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Hubert AVET,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et budget supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

3 – AFFECTATION DE RESULTAT

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 139 239.73 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice : 37 824.56 €

Résultats antérieurs reportés : 101 415.17 €

Résultat à affecte = 139 239.73 €

Solde d'exécution d'investissement 11 674.07 €

AFFECTATION Recette de fonctionnement : Compte 002 139 239.73 €
Recette d'investissement : Compte 001 11 674.07 €

4 – TAUX DE FISCALITE LOCALE 2018

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, décide de voter à 7 voix POUR les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation (TH) :	6.34 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	4.34 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	7.18 %
CFE :	6.71 %

Permettant un produit fiscal attendu (compte 73111-73112-73113-73114) de la nomenclature M14 de 49 044 euros.

5 – SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET AUX PAPILLONS BLANCS POUR L'ANNEE 2018

La séance ouverte, le Maire propose à l'Assemblée de voter les subventions des associations de la commune.

Association	Montant de la subvention	Affectation sur BP 2018	Vote
Comité des Fêtes Feu d'artifice	1 200 euros 400 euros	Compte 6574	Unanimité
USLC	1 200 euros	Compte 6574	Unanimité
Club des aînés	150 euros	Compte 6574	Unanimité
Amicale des anciens combattants	150 euros	Compte 6574	Unanimité
Association de Chasse	150 euros	Compte 6574	Unanimité
Club de Gym	150 euros	Compte 6574	Unanimité
Papillons Blancs	400 euros	Compte 6574	Unanimité

6 – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES A LA SALLE DES FETES POUR LA MODIFICATION DES SANITAIRES

La séance ouverte, le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une réunion de chantier a eu lieu à la Salle des Fêtes.

La dalle béton est cassée ce qui a mis en évidence des travaux complémentaires pour alimenter les sanitaires. La canalisation qui permettait l'alimentation en eau est vétuste. Il est impératif d'en passer une nouvelle avant de couler la nouvelle dalle.

De plus il a été décidé d'installer deux urinoirs au lieu d'un et d'installer un lave-main dans le WC accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le devis initial de l'ENT. DESCAMPS SARL validé lors de la réunion de conseil du 28 octobre 2016 était de 2 948,28 euros TTC. Suite aux modifications demandées, ce dernier nous présente un nouveau devis de 3 952,62 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le devis de l'ENT. DESCAMPS SARL d'un montant de 3 952,62 euros TTC

7 – TRAVAUX D ELECTRICITE A LA SALLE DES FETES

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a obtenu 3 devis pour les travaux d'électricité de la salle des fêtes.

Les entreprises ont répondu sur les mêmes critères et la qualité des matériaux proposés est équivalente.

L'ensemble des éclairages est changé, les radiateurs dans la salle seront remplacés par des aérothermes, l'ensemble de l'installation est reprise afin d'être aux normes, ...

Après avoir étudié les devis et fait le tour des conseils prodigués par chaque entreprise, les membres du Conseil Municipal décident de retenir le devis de Monsieur RETORE Gérald.

8 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°21042017-13 DU 21 AVRIL 2017 : MISE AUX NORMES DE LE RESERVE INCENDIE

La séance ouverte, le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que lors de la réunion de conseil du 21 avril 2017, nous avons validé le devis de la Société HEBERT-EAUX d'un montant de 1280 € HT pour le remise aux normes de la réserve incendie.

La Société HEBERT-EAUX est devenue PREST'EAUX SOLUTIONS. Un nouveau devis nous a été transmis avec la nouvelle dénomination commerciale.

Le montant du devis reste inchangé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le devis de la société PREST'EAUX SOLUTIONS d'un montant de 1 280 € HT soit 1 536 € TTC

9 – BUDGET PRIMITIF 2018

La séance ouverte, le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports exercice 2017 et budget CCAS		11 674		139 239
BP 2018 Opérations réelles	184 615	167 726	294 207	154 968
TOTAUX	184 615	184 615	294 207	294 207

10 – SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES ET D AVANCES

La séance ouverte, le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal que la régie de recettes et d'avances créée par délibération n°13062013-02 en date du 13 juin 2013 n'est pas très active.

Lors d'un entretien avec Monsieur LATOUR, Receveur à la Trésorerie de Poix de Picardie il lui a été conseillé de la supprimer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Décident de supprimer la régie de recettes et d'avances,
- Invitent Monsieur le Maire à se rapprocher de la Trésorerie pour connaître les modalités de clôture.

11 – FDE 80, SIVU SOINS A DMOMICILE, APFE : ELECTION DES DELEGUES SUITE A DEMISSIONS

La séance ouverte, le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal suite à la démission de deux conseillers, nous devons désigner de nouveaux délégués pour :

- FDE 80,
- SIVU Soins à domicile,
- APFE.

Il appelle les conseillers intéressés par ces délégations à se présenter :

- FDE 80 : Monsieur DUFOUR Stéphane,
- SIVU Soins à domicile : Monsieur CRETE Pascal,
- APFE : Monsieur DUFOUR Stéphane.

L'ensemble des conseillers étant en accord avec les propositions faites, les nouveaux délégués sont validés comme ci-dessus présenté.

12 – IMPLANTATION CONTENEUR PAPIER

La séance ouverte, le Maire indique aux Membres du Conseil qu'à compter de janvier 2019, le papier et le carton ne seront plus ramassés dans les bacs de collecte individuels jaunes.

Des bornes d'apport volontaires seront installées dans les communes et les habitants déposeront eux-mêmes ces matières.

Trinoyal nous propose d'installer deux conteneurs. Ils seront installés à côté des conteneurs à verre déjà existants.

Si des dalles bétons sont nécessaires, elles seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuve l'implantation de deux conteneurs papier à côté de ceux pour le verre,
- Autorisent le Maire à se rapprocher de l'entreprise CARBONNIER pour la création de la dalle béton pour le conteneur implanté à côté du Pole Vert,
- Décident de décaler ceux place de la Mairie devant le parking de l'Agence Postale, derrière la barrière en bois, afin de ne pas avoir à faire de dalle.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 24 avril 2018 à 22 heures 30.

Certifié conforme

Le Maire, Hubert AVET